



# Plaidoyer de Jean-Louis Borloo : Plan lumière et énergie pour tous

## La lumière et l'électricité pour tous, un droit universel

L'accès pour tous à l'électricité est un Droit de l'Homme fondamental et universel car il permet l'accès aux autres droits fondamentaux que sont l'accès à l'eau, à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la sécurité.

Il n'y a aucun développement possible dans le monde moderne sans énergie, ce sujet concerne massivement le continent africain notamment l'Afrique sub-saharienne mais également 15 autres pays membres du G77.

Les dirigeants africains portent donc une proposition qui concerne leur continent mais dont une partie des financements sera attribuée, au prorata de la population, aux autres pays en retard d'électrification.

## Plaidoyer pour l'Afrique, qui vaut également pour les autres pays du monde en retard d'électrification – Un accord maintenant

### L'urgence d'agir

Les États qui forment l'Afrique comptent 1,2 milliards d'habitants. D'ici 30 ans, l'Afrique devra nourrir, former, loger, guérir, employer 1 milliard de nouveaux habitants. À cette date, un quart des actifs de la planète seront africains.

Cette population est la plus jeune du monde, 50% des Africains ont moins de 25 ans, une jeunesse née avec Internet, la télévision et les téléphones mobiles. Elle est l'avenir de l'Afrique, un atout pour le continent par son nombre et son niveau d'éducation qui a considérablement progressé, mais représente aussi un défi redoutable. De 1950 à 2050, la population d'Afrique sub-saharienne aura été multipliée par 10, passant de 180 millions à 2 milliards d'habitants. Dans l'histoire de l'Humanité aucune région du monde n'a eu à connaître une croissance démographique d'une telle magnitude. C'est un défi immense pour ses dirigeants.

À ce jour, les deux tiers de la population du continent soit 650 millions d'Africains n'ont pas accès à l'énergie et à la lumière alors que l'énergie est un accélérateur du développement et des grandes innovations qui font l'Afrique d'aujourd'hui.

Avec seulement 30% d'accès à l'énergie, le continent africain connaît pourtant de grandes réussites puisque la croissance moyenne, inégalement répartie, est de l'ordre de 5%.



Chaque année,  
ce sont 10 millions  
d'Africains de plus  
qui n'ont pas accès  
à l'énergie

### L'énergie est le facteur fondamental et préalable à toute croissance économique, sociale et à tout équilibre territorial

Les dirigeants des États africains luttent pour que l'électrification progresse dans chacun de leurs pays. Cependant, du fait de la forte croissance démographique et malgré tous les efforts, 10 millions d'Africains de plus par an n'ont pas accès à l'énergie.

Les raisons de ces difficultés sont connues et amènent à la nécessité de disposer d'une structure régionale, aujourd'hui manquante, apte à mobiliser les ressources financières et à apporter son soutien aux financements d'infrastructures énergétiques en Afrique, dotée des moyens financiers appropriés.

## **Ce chaînon manquant est un instrument spécialisé disposant d'un financement dédié garanti**



### **Un instrument spécialisé : une structure africaine pour l'Énergie, au service des projets et des États africains**

Les projets et avant-projets, permettant de faire passer le continent à 80% d'accès à l'énergie en moins de 10 ans, existent. Ils sont connus et identifiés mais la plupart d'entre eux connaissent un problème de soutenabilité financière et de bancabilité.

L'ensemble des financements disponibles prêts à être investis dans le potentiel énergétique du continent est considérable car le besoin est clair et massif.

Afin de sécuriser ces financements, potentiellement disponibles qui représentent un montant situé entre 200 et 250 milliards de dollars, une part marginale de subvention publique internationale (les ressources publiques des États africains ne le permettant pas) de 30 milliards de dollars pour l'ensemble, soit 3 milliards par an durant 10 ans est nécessaire.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer le financement des coûts de pré-développement, notamment des études de pré-faisabilité et de faisabilité qui constituent la partie la plus risquée des investissements, ainsi que la rénovation et la maintenance des équipements existants obsolètes.

La mobilisation des États africains, des organisations régionales, de la Direction énergie de l'Union africaine, des Power pools, des banques de développement et notamment de la BAD, la BEI, la BERD, les institutions spécialisées KfW, AFD, de la Banque Mondiale et du FMI, du Fonds Européen de Développement, des différentes initiatives Power Africa, SEE4ALL, des différents fonds publics internationaux et privés, est très importante mais reste éparse et les critères d'accès aux financements internationaux publics et privés demeurent multiples et complexes.

C'est pour répondre à l'ensemble de cette problématique que les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté à l'unanimité, le 15 juin 2015, lors du Sommet de l'Union africaine, le rapport du Président du NEPAD proposant la création d'un instrument dédié à l'accélération de l'électrification du continent africain.

Il s'agit d'un outil de fédération des partenaires et bailleurs de fonds au service des États et des projets, d'un vecteur de mobilisation de l'ensemble des capacités de financement privé, public, classique ou concessionnel, qui prendra la forme d'une structure intergouvernementale africaine à objet unique, d'aide à l'électrification de l'Afrique dans un cadre lisible et évaluable (travail de préfiguration réalisé avec la BAD).

Cette institution spécialisée, dirigée par les États africains et dotée d'une ingénierie publique de haut niveau, sera amenée à :

- Gérer le fonds de dotation de 3 milliards de dollars par an, permettant de mobiliser toute la palette des financements et en proposera le mixage
- Coordonner et faciliter l'accès à l'ensemble des financements internationaux, publics et privés et abonder en subventions les projets
- Mettre à la disposition des États qui le souhaitent, l'ingénierie administrative et publique et assurer la coordination de l'ensemble des partenariats pour permettre à ces pays d'atteindre leurs objectifs
- Intervenir sur tout le continent africain sans exception, même si elle priorisera les projets des 34 pays les moins avancés



Le bois de chauffe représente 80 % de la consommation énergétique du continent

La structure ciblera son action et ses financements, prioritairement sur les projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, de distribution, de transport d'électricité et de remise en état des installations existantes obsolètes afin de permettre une électrification massive, faisant passer le continent sub-saharien de 25 à 80% en 10 ans.

La priorité sera donnée aux énergies renouvelables et à leur formidable potentiel : l'hydraulique, le solaire photovoltaïque ou thermodynamique, les éoliennes, la géothermie, la biomasse. Les énergies fossiles ne seront soutenues que si elles sont nécessaires à l'équilibre et à l'optimisation du système électrique, à la sécurité d'approvisionnement, aux secours, à la stabilité du réseau, et marginalement, quand la situation particulière d'un pays l'impose. En tout état de cause, les décisions seront prises par le Conseil d'administration représentant l'ensemble des pays africains membres de la structure.

Cette structure intergouvernementale africaine est l'affirmation unanime des dirigeants africains que l'électrification est une priorité absolue, un symbole de leur volonté politique inébranlable, adressant un signal mobilisateur indispensable aux investisseurs, partenaires du développement, ainsi qu'un signal clair à leurs peuples pour lesquels l'accès à ce bien de première nécessité est un droit fondamental.

## 2

### Un financement garanti, traçable et vertueux

Un mécanisme simple, garanti et efficace créera le mouvement. Conformément aux engagements de Copenhague, cette subvention internationale devra être pérenne, automatique, lisible, non conditionnelle et additionnelle à l'aide au développement existant.

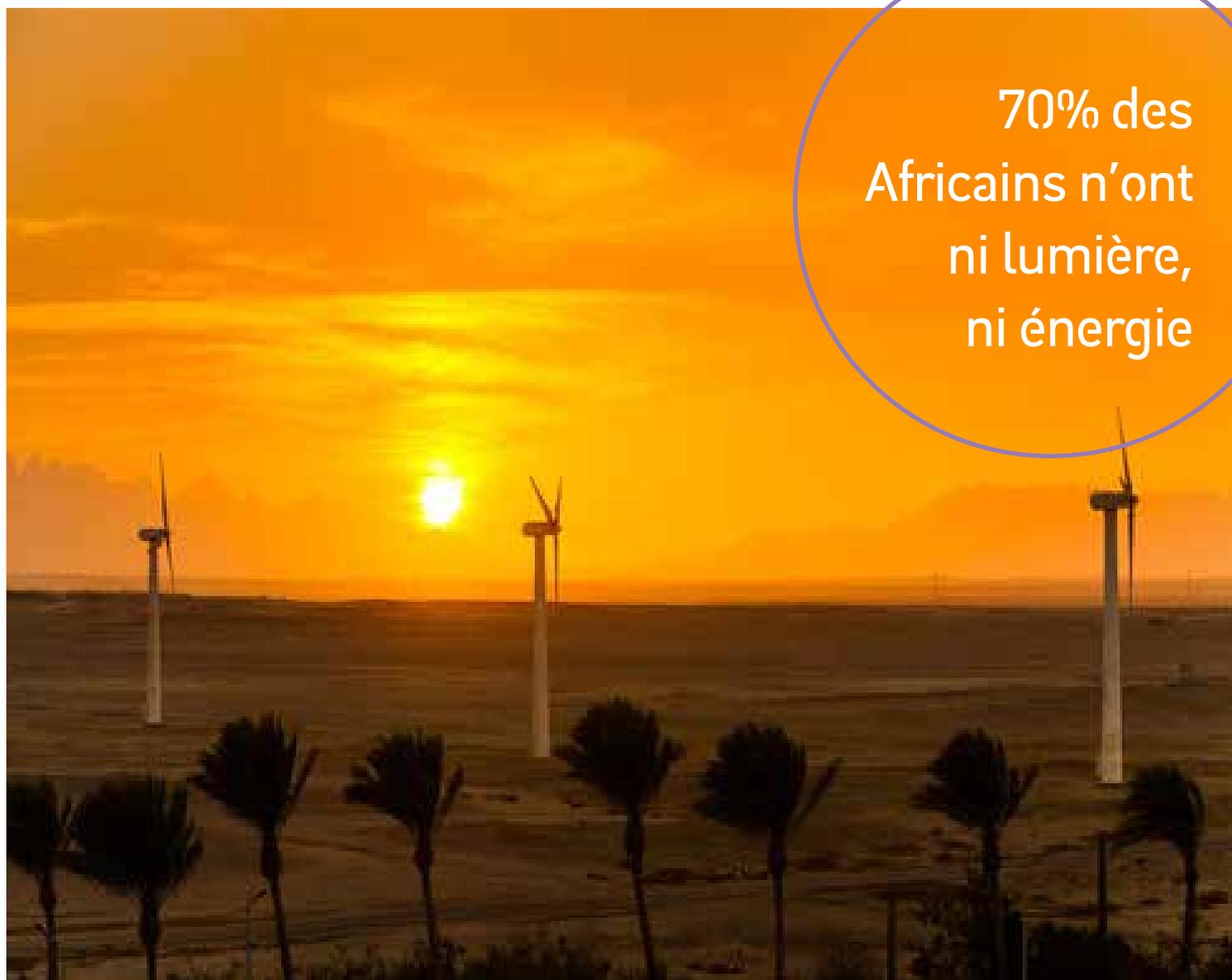
La structure bénéficiera d'une subvention annuelle garantie de la part des pays membres de l'Annexe 1 de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) émettant plus de 8 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant et par an et ce au prorata de leur population. Ce mécanisme montera progressivement en charge : 3 milliards en 2016, 4 milliards en 2017, 5 milliards en 2018. Ces 5 milliards par an correspondent à la moitié des engagements de 10 milliards par an prévus à Copenhague en 2009.

Tous les 3 ans, le mécanisme de contribution sera évalué sous la forme d'un bonus-malus. Les pays verront leur contribution augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution de leurs émissions de CO<sub>2</sub> par habitant.

Les pays non membres de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), mais émetteurs comme la Chine et les pays de la péninsule arabique, pourront dans les mêmes conditions porter une contribution volontaire.

Ce mécanisme simple et vertueux illustre la volonté des pays développés émetteurs de tout mettre en œuvre pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> et permettra de vérifier la réalité des engagements de chacun, la traçabilité de l'utilisation du financement et l'efficacité du plan.

Cet accord simple et concret permet de sortir de l'enlisement des discussions internationales pour le financement de l'adaptation et de l'atténuation.



70% des  
Africains n'ont  
ni lumière,  
ni énergie

## Une réponse aux défis énergétiques, climatiques et de croissance

### Un enjeu de justice-climat

- L'Afrique n'émet quasiment pas de CO<sub>2</sub> contrairement aux pays développés et constitue même un puits de carbone qui sert à l'ensemble de l'humanité, notamment par ses forêts.
- La gravité de l'impact du dérèglement climatique, provoqué de fait par les économies des pays développés, est considérable : vulnérabilité de l'agriculture, sécheresses, difficultés de l'accès à l'eau, pluies de plus en plus irrégulières, inondations, perturbations des écosystèmes et déforestation.
- L'absence d'énergie contribue partiellement à la déforestation par l'utilisation du bois de chauffe.

### Un enjeu de croissance et de stabilité

- Toutes les parties, tous les pays, savent que l'énergie est LA priorité.
- Le formidable potentiel énergétique, notamment en énergies renouvelables du continent africain, permettra l'installation du premier continent soutenable de l'Humanité.
- La course contre la montre est enclenchée pour que les ressources énergétiques du continent et sa puissance démographique deviennent une force et non plus un frein à sa croissance.
- L'avenir de l'Afrique, de l'Europe, du bassin méditerranéen et de la péninsule arabique sont étroitement liés.
- La croissance européenne dépend en partie de la croissance africaine.



- La démographie du continent africain pèsera sinon de manière dramatique comme objet de déstabilisation massif et conflictuel. Un exode rural s'intensifiera vers les sous régions africaines disposant d'un niveau d'électrification correct ainsi que vers l'Europe et le bassin méditerranéen, composé des réfugiés climatiques, environnementaux, déplacés par la soif, la faim, la pauvreté et l'attrait de la lumière.

Les pays méditerranéens et les pays du Golfe sont tout aussi conscients des opportunités d'investissement en Afrique et à l'inverse des risques de déstabilisation du continent. Les États-Unis et la Chine ne sont pas non plus indifférents au sort de l'Afrique.

En attendant des engagements concrets et contraignants en matière d'émission de CO<sub>2</sub> à Paris lors de la COP21, toutes les conditions sont réunies pour passer à l'action dès 2016 grâce à un mécanisme simple, efficace, robuste, concret, immédiatement opérationnel et évaluable.

### **Ce plan massif répond :**

- aux conséquences du dérèglement climatique dramatique pour l'Afrique et les autres pays vulnérables,
- à un enjeu de développement durable car l'Afrique a le plus grand potentiel d'énergies renouvelables du monde,
- à un enjeu de lutte contre la pauvreté et la précarité,
- à un enjeu de réduction de la déstabilisation du continent africain avec toutes les conséquences pour le reste du monde,
- enfin, à un enjeu de croissance mondiale car l'énergie permettra à l'Afrique une croissance soutenue qui bénéficiera au reste du monde : le dividende démographique.

## **Soutien de l'Afrique aux AOSIS et aux PMA**

Les chefs d'État et de gouvernement africains s'accordent sur le fait qu'un effort immédiat, concret, opérationnel, doit être fait à l'égard des AOSIS et autres PMA, sans attendre une décision lointaine de la communauté internationale.

Ces États regroupent 361 millions d'habitants. Ils doivent bénéficier d'un mécanisme équivalent avec une gouvernance qui leur soit propre et d'une contribution au prorata de la population de 902 millions la 1<sup>ère</sup> année, 1,2 milliards la 2<sup>ème</sup>, et 1,5 milliards la 3<sup>ème</sup> année. Cette décision doit intervenir conjointement à la mise en place de ce plan massif d'électrification du continent africain.

## Conclusion et décision

- La Lumière et l'Électricité pour tous est un Droit Fondamental de l'Humanité, faisable en moins de 10 ans.
- Toutes les conditions sont réunies.
- Les pays émetteurs de CO<sub>2</sub> qui annoncent leurs intentions de réduction d'émission doivent maintenant enclencher à Paris un processus vertueux.
- Des engagements clairs, annuels, vertueux parce que bonus-malus, honorant leurs engagements sans se perdre dans des financements mirifiques et confus, démontrant qu'ils ont bien l'intention de réduire leurs émissions donc leur contribution. Cet engagement budgétaire, amènera à pousser des financements innovants comme la taxe carbone et donc à honorer leurs engagements.
- Ce point particulier s'inscrit dans toute la négociation climat sur la biodiversité et la forêt, permet l'installation d'un continent sans carbone et fait de l'Afrique le premier continent soutenable de l'humanité.
- L'installation massive d'énergie renouvelable permet de réduire les coûts de cette technologie.
- C'est un acte des pays développés pour lutter contre les conséquences du dérèglement climatique, contre la déforestation et contre les grands phénomènes d'immigration massive.

En décidant le principe de la création d'un outil dédié, spécialisé pour l'accélération de l'accès à l'énergie en Afrique, les chefs d'État et de gouvernement ont pris leurs responsabilités.

Il reste aux pays développés, principaux émetteurs de CO<sub>2</sub>, à donner leur accord pour un financement clair, simple et efficace, garanti et annuel, prévisible, additionnel et non conditionnel, dont le montant de dotation est raisonnable eu égard à tous les enjeux.

Ce projet s'inscrit dans la logique du rapport Kofi Annan, des nouveaux engagements du millénaire, de la déclaration du G20 et du rapport Yumkella.

Il a été validé à ce jour, par l'Union africaine sur rapport du Président du NEPAD, lors de l'Assemblée générale du 15 juin, par le Parlement panafricain, par la CEDEAO, les chefs d'États de la CEEAC et les principaux États de la SADC et de la COMESA. Il correspond à la proposition des négociateurs africains pour la COP21.

**Une réponse à tous les enjeux : pauvreté, climat, sécurité, alimentaire, immigration stabilisation et paix.**